

Date de délivrance : 23.10.2015 pour la fiche du : 10.04.2014
"***" Changements sur version antérieure, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Désignation commerciale : SauerstoffAktiv / OxygèneActif

No. d'article : n.d.

No. de la composition : n.d.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du Fournisseur :

Eric Schweizer AG, Postfach 150, CH- 3602 Thun

Téléphone : +41 33 227 57 57, Téléfax: +41 – 33 227 57 58, E-Mail : info@ericsschweizer.ch

Adresse du Fabricant :

Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 – 9281-72850, Téléfax: +49 – 9281-1011, E-Mail: info@soelltec.de

Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence du Fournisseur

Centre d'information spécialisé en intoxications

Téléphone: +41 33 227 57 57 (8:30 – 16:3

Téléphone : 145

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Composants

Carbonate de disodium, compose avec le peroxyde d'hydrogene(2:3)

Valeurs admissibles

MAK: Poussière: 10 mg/m³ (fraction respirable);
3 mg/m³ (fraction entrant des alvéoles)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

OMoD – Code :

02 01 99 / 20 03 99

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, tenir compte des réglementations régionales.

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la protection de l'air, OPair : n.ap.

Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM: Calciumchloride: 200'000

Carbonate de disodium, compose avec le peroxyde d'hydrogene(2:3): 2'000

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim : n.ap.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 : Oui.

Ordonnance sur la protection de la maternité : Oui.

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, COV : n.ap.

Loi fédérale sur la protection des eaux (Leaux): n.ap.

Désignation commerciale: SauerstoffAktiv / OxygèneActif

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 23.10.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

n.a.

3.2 Mélanges**Spécification chimique du produit:**

Mélanges de sels inorganiques.

Ingrédients:

Substance			Phrases H	Gamme (m%)
N° CAS	N° CE	N° REACH		
Calciumchlorid * x Hydrate			Eye Irrit. 2 H319	30 - 40%
22691-02-7	233-140-8	01-2119494219-28-xxxx		
Carbonate de disodium, composé avec le peroxyde d'hydrogène(2:3)			Ox. Sol. 2; H271 Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	10 - 20%
15630-89-4	239-707-6	01-2119457268-30-xxxx		

Texte des phrases H voir le chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****4.1.1 En cas d'inhalation:**

Mettre la victime à l'air libre.

Consulter un médecin si nécessaire.

4.1.2 En cas de contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.1.3 Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

4.1.4 En cas d'ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Appeler un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction recommandés:**Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.**5.1.2 Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:**

Aucun(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées :

Poussière respirable, oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers**5.3.1 Équipement de protection spécial:**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

5.3.2 Autres recommandations:

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Désignation commerciale: SauerstoffAktiv / OxygèneActif

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 23.10.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Voir chapitre 8.2.2
Éviter toute formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate.
- 6.2 **Mesures de protection de l'environnement**
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter toute formation de poussière.
Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.
- 6.4 **Référence à d'autres sections**
Aucun(e).

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- 7.1.1 **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Ne pas respirer les poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- 7.1.2 **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:**
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- 7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- 7.2.1 **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
À protéger de l'air humide et de l'eau (hygroscopique).
Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
- 7.2.2 **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits:**
Ne pas stocker à proximité de matières combustibles.
Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage (hygroscopique).
- 7.2.3 **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Conserver à une température inférieure à 30°C.
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
n.d.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 **Paramètres de contrôle**
- | Identification de la substance | Valeurs admissibles |
|--|--|
| Dinatriumcarbonat, Verbindung mit Hydrogenperoxid (2
3) REACH_01-2119457268-30-xxxx | C.M.A. Poussière: 10 mg/m ³ (fraction respirable);
3 mg/m ³ (fraction entrant des alvéoles) |
- 8.2 **Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 **Contrôles techniques appropriés**
Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.
- 8.2.2 **Mesures de protection individuelle**
- 8.2.2a **Protection respiratoire:** Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.
Appareil respiratoire avec filtre P2.
- 8.2.2b **Protection des mains:** Gants de protection conformes à EN 374.
Caoutchouc butyle (0,4 mm) temps de pénétration > 8 h
Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.
Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.
- 8.2.2c **Protection des yeux:** Lunettes de sécurité à protection intégrale
- 8.2.2d **Protection corporelle:** Non.
- 8.2.2e **Autres données:** Respecter le temps limite d'utilisation.
- 8.2.3 **Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
n.d.

Désignation commerciale: SauerstoffAktiv / OxygèneActif

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 23.10.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****9.1.1 Etat physique:** poudre **Couleur:** blanc **Odeur:** sans odeur**Seuil olfactif:** n.d.

- 9.1.2 Valeur du pH, pur: n.a.
Valeur du pH, solution aqueuse à 1 %: 8,2
- 9.1.3 Point / intervalle d'ébullition (°C): n.d.
Point / intervalle de fusion (°C): 724
- 9.1.4 Point d'éclair (°C): n.d., en creuset fermé
- 9.1.5 Inflammabilité (CEE A10 / A13): n.a.
- 9.1.6 Température d'inflammation (°C): n.a.
- 9.1.7 Auto-inflammation (CEE A16): n.a.
- 9.1.8 Propriétés comburantes: Non.
- 9.1.9 Risque d'explosion: Aucun(e).
- 9.1.10 Limite inférieure d'explosivité (% vol.): n.a., supérieure: n.a.
- 9.1.11 Pression de vapeur: n.a.
Densité de vapeur (air = 1): n.a.
- 9.1.12 Densité (g/ml): 1,5
- 9.1.13 Solubilité (dans l'eau): partiellement soluble
- 9.1.14 Coefficient de partage (n-octanol / eau): n.d.
- 9.1.15 Viscosité: n.a.
- 9.1.16 Teneur en solvant (m.%): n.a.
- 9.1.17 Décomposition thermique (°C): n.d.
- 9.1.18 Vitesse d'évaporation: n.d.

9.2 Autres informations

n.d.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 **Réactivité**
Aucun(e).
- 10.2 **Stabilité chimique**
Stable dans des conditions normales.
- 10.3 **Possibilité de réactions dangereuses**
Risque de décomposition.
- 10.4 **Conditions à éviter**
À protéger de l'air humide et de l'eau (hygroscopique).
- 10.5 **Matières incompatibles**
Incompatible avec des acides.
- 10.6 **Produits de décomposition dangereux**
Se décompose au contact avec de l'eau, acides
Produits de décomposition dangereux: l'oxygène, oxydes de carbone.

Désignation commerciale: SauerstoffAktiv / OxygèneActif

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 23.10.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë:

Inhalation: n.d.

Ingestion: n.d.

Contact avec la peau: n.d.

Irritation ou corrosion cutanée: Faible

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Aucun(e).

Mutagénicité sur les cellules germinales: n.d.

Cancérogénicité: n.d.

Toxicité pour la reproduction: n.d.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – d.n.d.

exposition unique:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – d.n.d.

exposition répétée:

Danger en cas d'aspiration: d.n.d.

11.1.1 – Expériences de la pratique

11.1.11 n.d.

11.1.12 Expériences de la pratique

Observations pertinentes pour la classification:

Aucun(e).

Autres observations:

Aucun(e).

La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calcul selon réglementation CEE).

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n.d.

12.4 Mobilité dans le sol

n.d.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

12.6.1 Valeur DCO (mg/g): n.d.

12.6.2 Valeur DBO5 (mg/g): n.d.

12.6.3 AOX - Remarque: Non applicable.

12.6.4 Composants significatifs du point de vue

environnemental: Aucun(e).

12.6.5 Effets nocifs divers: Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

13.1.1 Recommandation: D1

Classe de déchets N°:

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, respecter les prescriptions administratives locales.

13.2 Traitement des emballages souillés

13.2.1 Recommandation: Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Autrement comme pour les résidus.

13.2.2 Manipulation: Comme pour les résidus.

Désignation commerciale: SauerstoffAktiv / OxygèneActif

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 23.10.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR	IMDG	IATA
	N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.		
14.1	Numéro ONU		
14.2	Désignation d'expédition (nomenclature ONU)		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
14.4	Groupe d'emballage		
14.5	Dangers pour l'environnement		
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
	Catégorie de transport: Code de classification: Code danger: Quantités limitées (LQ):		Instruction d'emballage (avion passagers) Instruction d'emballage (avion cargo)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC		
	Aucun(e).		

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
n.d.
- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique :**
Aucun(e).

SECTION 16: Autres informations**Texte des phases H mentionnées sous l'article 3**

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 2015/830.

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère de notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour d'autres produits. La copie non modifiée est permise.

Délivré par: CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49-6421-886563

Réception des données: 18.07.2007, \$söl_0079

